

Jeu « Atlantic : le confort tout en couleurs »

Règlement complet

Article 1

La société ATLANTIC Société Française de Développement Thermique, société anonyme dont le siège social est situé au 44 Boulevard des Etats-Unis 85000 La Roche-sur-Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 562 053 173 (Ci-après « ATLANTIC »), organise du 15 septembre au 15 octobre 2015 inclus, **un jeu gratuit sans obligation d'achat** (Ci-après « le jeu »), permettant de gagner peut-être par tirage au sort l'une des dotations mises en jeu.

Article 2

Ce **jeu gratuit sans obligation d'achat** est véhiculé sur la page Facebook Atlantic.

Article 3

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel salarié d' ATLANTIC ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et du personnel et des membres des familles en ligne directe des différentes sociétés intervenant dans la préparation et le déroulement du jeu.

Aucune personne morale ne peut participer au jeu.

Article 4

4.1 Ce jeu permet de gagner peut-être l'une des dotations suivantes :

- Un sèche-serviette NEFERTITI Pivotant Intégral (couleur et puissance au choix du gagnant)
- Un sèche-serviette ADELIS Intégral Ventilô (couleur et puissance au choix du gagnant)

4.2 Si les circonstances l'exigent, ATLANTIC se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour tous les participants.

4.3 Le gagnant ne pourra pas prétendre obtenir la contre-valeur en espèces du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5

Pour jouer, chaque participant doit se rendre sur la page Facebook « Atlantic, toutes les solutions de confort thermique », pour s'inscrire au tirage au sort il doit compléter le jeu Memory (à savoir en retrouvant chaque paire de radiateurs sèche-serviettes) et en laissant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, e-mail) **impérativement avant le 15 octobre 2015 minuit**.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails.

Limité à une seule participation par personne (même nom et/ou même adresse et /ou même adresse e-mail).

Les frais engagés par le participant pour sa participation au Jeu ne seront pas remboursés.

En cas de tentative de fraude, ATLANTIC se réserve le droit d'annuler l'opération et d'engager des poursuites.

Article 6

Les gagnants des dotations mises en jeu seront déterminés par tirage au sort effectué le 16 octobre 2015, et seront prévenus dans un délai de 15 jours au plus tard à l'e-mail indiqué lors de leur demande de participation.

Les dotations seront envoyées par transporteur dans un délai de 4 semaines à compter de l'email d'annonce de gain envoyé par ATLANTIC à l'adresse que les gagnants auront transmis lors de leur demande de participation.

Pour la participation à ce Jeu, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription. En cas de changement d'adresse, les participants devront sans délai en informer ATLANTIC par lettre recommandée avec AR envoyé à l'adresse du jeu.

Article 7

ATLANTIC ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions et ce sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

ATLANTIC peut, pour des raisons exceptionnelles, s'arroger le droit d'attribuer un lot différent de celui prévu au présent règlement. Le lot de remplacement sera de même valeur que celui prévu initialement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ATLANTIC sera déchargée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait même partiellement le gagnant de son gain.

ATLANTIC ne peut être tenue responsable des retards, pertes, avaries occasionnées au lot lors de son acheminement ou du manque de lisibilité des cachets postaux.

ATLANTIC ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. ATLANTIC ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. ATLANTIC met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

ATLANTIC n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du Jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à ATLANTIC, ATLANTIC se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste.

Article 8

ATLANTIC se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler ce jeu si les circonstances le rendaient nécessaire sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour tous les participants. ATLANTIC ne saurait être tenue pour responsable de toute modification quant à la nature des dotations.

Article 9

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui peut être obtenu sur la page du jeu.

Article 10

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par ATLANTIC dont les décisions sont sans appel.

Article 11

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.

Vous pouvez l'exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés : cil@groupe-atlantic.com, ou à l'adresse postale suivante : 44 boulevard des Etats-Unis, 85 000 La Roche Sur Yon, France.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu ainsi que, le cas échéant, du lot obtenu.